

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Projet :

BASLIEUX PLU

Mission :

**REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Document :

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



*Document conforme à celui annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 24 / 02 / 2014 portant approbation de
la révision du POS valant élaboration du PLU.*

Signature de M. le Maire :



**ESpace &
TERRitoires**

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

ESpace & TERRitoires

Centre d'Affaires Ariane
240 rue de Cumène
54 230 NEUVES-MAISONS
Tel : 03.83.50.53.87 • Fax : 03.83.50.53.78

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Dans ce cadre, il peut préciser :

- les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux,
- les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles,
- les caractéristiques ou le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer,
- les actions ou opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers,
- les conditions d'aménagements des entrées de ville en application de l'article L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme, les mesures de nature à assurer la préservation des paysages.

La commune de BASLIEUX, afin de maîtriser son développement à la fois urbain et environnemental, doit déterminer et formaliser ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la formalisation des intentions de la municipalité pour les années à venir. Il définit ses priorités de développement à court et moyen terme.

La commune souhaite mener des actions dans les domaines suivants :

- 1- Habitat / Cadre de vie**
- 2- Activités**
- 3- Déplacement**
- 4- Environnement**
- 5- Performance énergétique**
- 6- Nouvelles technologies**

HABITAT CADRE DE VIE

- **Evolution démographique :**
 - Viser l'objectif de 750 habitants à l'horizon 2025.
 - Assurer le renouvellement des générations.
- **Morphologie urbaine :**
 - Conserver la forme urbaine originelle de Baslieux.
 - Préserver la dimension rurale et l'identité du village.
 - Respecter l'origine historique des Cités (architecture militaire puis ouvrière).
- **Patrimoine bâti local :**
 - Favoriser dans la mesure du possible la reprise du bâti ancien.
 - Respecter les caractéristiques architecturales du bâti ancien.
 - Tenir compte du périmètre Monument Historique lié à l'église.
 - Valoriser et protéger les éléments remarquables de l'architecture locale : murets en pierre sèche, niches pour statuaires, soubassements et corniches en pierre, linteaux de portes datés, puits, calvaires, lavoir, fontaines, usoirs, chapelle, église,...
- **Caractéristiques architecturales :**
 - Conserver le charme du village, respecter le paysage urbain local et préserver l'identité architecturale du bourg.
 - Veiller à ce que les caractéristiques architecturales traditionnelles soient respectées et non dénaturées.
 - Assurer l'harmonie architecturale des constructions nouvelles avec l'existant. Réglementer les futurs projets de construction pour respecter l'architecture locale.
- **Développement urbain :**
 - Limiter l'extension du village de Baslieux.
 - Favoriser le renouvellement urbain dans le cœur du village avant d'étendre la zone urbaine.
 - Assurer la continuité bâtie en comblant les dents creuses ponctuellement dans le village de Baslieux.
 - Permettre le développement de l'habitat individuel ou intermédiaire sur Doncourt Cités.
 - Lutter contre l'urbanisation en 2^{ème} rideau.
 - Mettre aux normes l'assainissement.
- **Espaces publics / Centralité :**
 - Maintenir les espaces publics existants.
 - Requalifier la place de la République pour en faire un véritable lieu de vie communautaire.
 - Restructurer la place des Marronniers et gérer le stationnement pour la salle des fêtes.
 - Renforcer le lien social entre Baslieux et Doncourt Cités.
- **Entrées de village :**
 - Renforcer la sécurité aux entrées du village.



ACTIVITES

- **Evolution des activités :**
 - Lutter contre l'arrêt des commerces et de l'activité agricole actuels.
 - Maintenir et pérenniser le tissu économique existant.
- **Nature des activités :**
 - Encourager l'implantation d'artisanat familial et l'installation de professions libérales dans le village.
 - Faire coïncider les activités projetées avec la dimension du village : pas de zone artisanale souhaitée, pas de pépinière d'entreprises,...
- **Localisation des activités :**
 - Favoriser la mixité entre l'habitat, l'agriculture et les activités (commerces/services/artisanat) : diffuser les activités dans la trame urbaine.
 - Encourager la reprise du bâti ancien pour le développement d'activités sur le village (artisanat).
- **Agriculture :**
 - Stabiliser l'activité agricole sur la commune.
- **Démarche urbanistique :**
 - Préserver les alentours du village de toute urbanisation.
 - Eloigner les futurs bâtiments agricoles de la périphérie du village.
 - Interdire l'exploitation des carrières ainsi que les affouillements et exhaussements du sol massifs.
- **Démarche architecturale :**
 - Autoriser les projets liés aux énergies renouvelables. Veiller à la bonne intégration des silos et des hangars agricoles dans le grand paysage.
- **Tourisme :**
 - Développer les activités touristiques annexes à l'activité agricole (camping à la ferme, gîte rural,...).
 - Renforcer l'attractivité touristique historique de la commune et industrielle de la région.
 - Promouvoir le patrimoine historique du village (organisation de la journée du patrimoine,...).



DEPLACEMENTS

- **Organisation du réseau viaire :**
 - Préserver la morphologie en étoile de Baslieux en maintenant les chemins autour du village.
 - Envisager la mise en place d'un plan de circulation sur la commune.
- **Sentiers piétons :**
 - Profiter du réseau de chemins communaux existant sur le territoire.
 - Rouvrir et valoriser les chemins de randonnée pour la promenade.
 - Créer des connexions entre les parcours existants, les chemins communaux et les nouvelles liaisons douces.
- **Déplacements doux :**
 - Préserver les « chemins de derrière » empierrés.
 - Conserver les chemins du cœur d'îlot de la rue des Cités ainsi que les murets en pierre sèche.
 - Maintenir le réseau de chemins existants vers le grand paysage.
 - Prévoir un bouclage piétonnier aux Cités dans le cadre d'un nouvel aménagement urbain.
- **Stationnement :**
 - Gérer les difficultés de circulation et de stationnement automobile dans le village et les Cités.
 - Prévoir des zones de stationnement dans les extensions futures.
- **Transports en commun :**
 - Maintenir l'offre en matière de transport en commun actuelle.
 - Réfléchir à la mise en place d'un réseau de covoiturage à l'échelle intercommunale et vers le Luxembourg.
- **Entrées de village :**
 - Restructurer les entrées de village de manière sécurisée.

ENVIRONNEMENT PAYSAGE

- **Equilibre entre les espaces :**
 - Respecter l'organisation spatiale du territoire.
- **Espaces boisés :**
 - Protéger les boisements.
- **Protection renforcée :**
 - Sauvegarder le paysage de la vallée du Nanhol.
 - Prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers tels que la pelouse calcaire et la ZNIEFF de la vallée du Nanhol.
- **Zone tampon :**
 - Maintenir la ceinture végétale en périphérie du village (vergers, haies et bosquets).
 - Préserver les cœurs d'îlots verts à Baslieux (trame verte).
 - Protéger la vallée du Nanhol et de ses affluents (trame bleue).
- **Patrimoine naturel :**
 - Préserver les haies, les bosquets, les alignements de saules près du Nanhol, la ripisylve au bord des cours d'eau, les vergers et les jardins existants.
- **Risques naturels :**
 - Prendre en compte les zones humides liées au bassin versant et au Nanhol.
 - Tenir compte des risques d'affaissements miniers existants sur le territoire.
- **Utilisation de l'espace :**
 - Réglementer les abris destinés à l'accueil d'animaux (moutons, chevaux) et au stockage d'outillage dans les jardins et les vergers.
 - Réglementer et homogénéiser l'occupation des usoirs dans le village.
- **Intégration paysagère :**
 - Veiller à la bonne intégration des futures constructions dans leur environnement naturel.
 - Limiter la constructibilité au niveau des lignes de crête (pas de bâtiments agricoles).



PERFORMANCE ENERGETIQUE

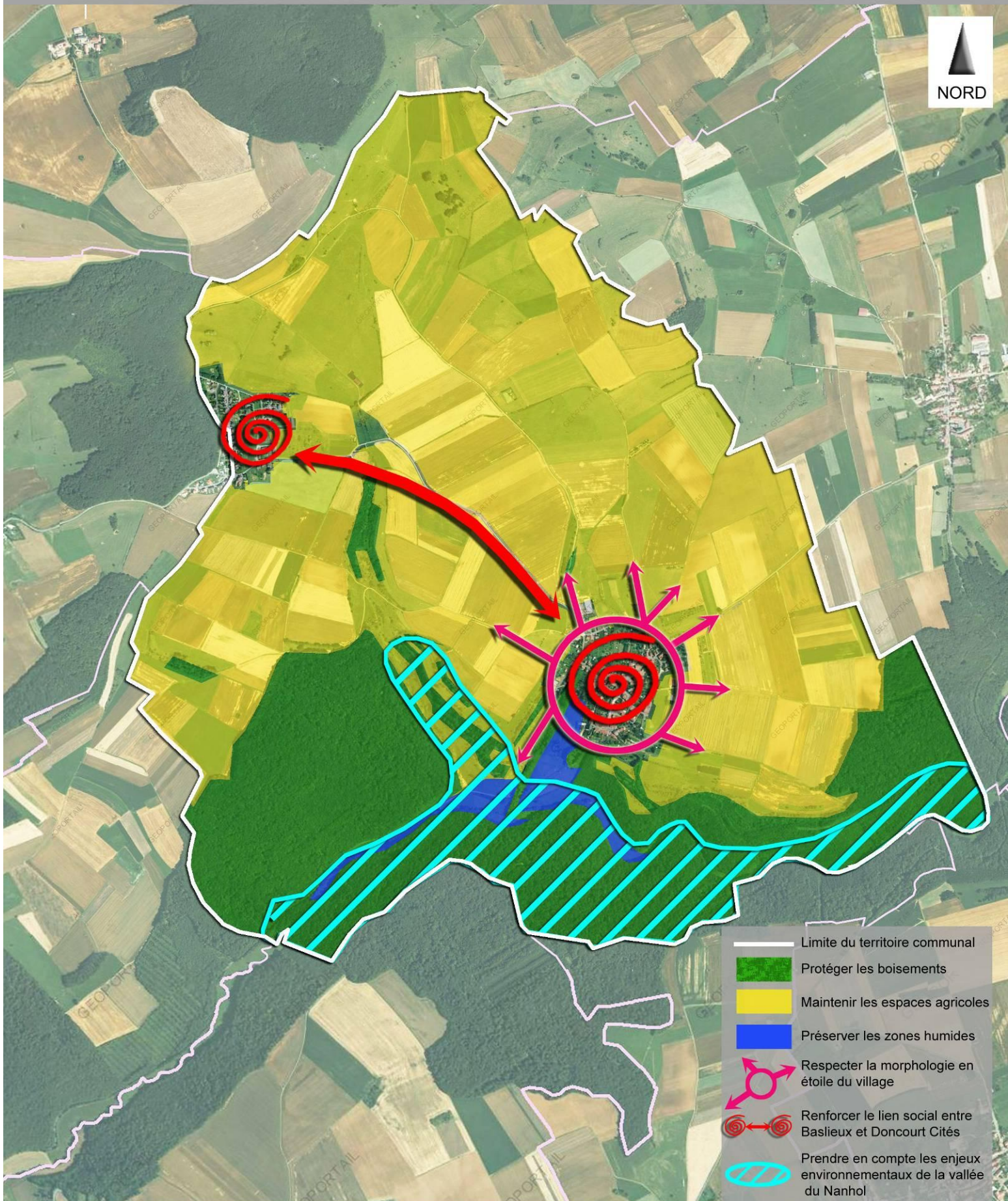
- **Performances énergétiques :**
 - Encourager la création de bâtiments peu consommateurs d'énergie et permettre la rénovation énergétique de l'ancien.
 - Encourager la rénovation énergétique des logements anciens et des bâtiments publics afin de limiter leur impact environnemental et d'en améliorer le confort.
 - Permettre la construction des bâtiments à énergie positive (BPOS).
- **Energies renouvelables :**
 - Encourager l'emploi d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, géothermie, récupération des eaux pluviales,...
 - Inciter l'emploi d'énergies renouvelables à usage familial et agricole.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- **Nouvelles technologies :**
 - S'inscrire dans la réflexion du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et le prendre en compte une fois sa réalisation.

BASLIEUX - Plan Local d'Urbanisme

PADD - Orientations Générales



Fond: Géoportail

Echelle: 1/25 000°

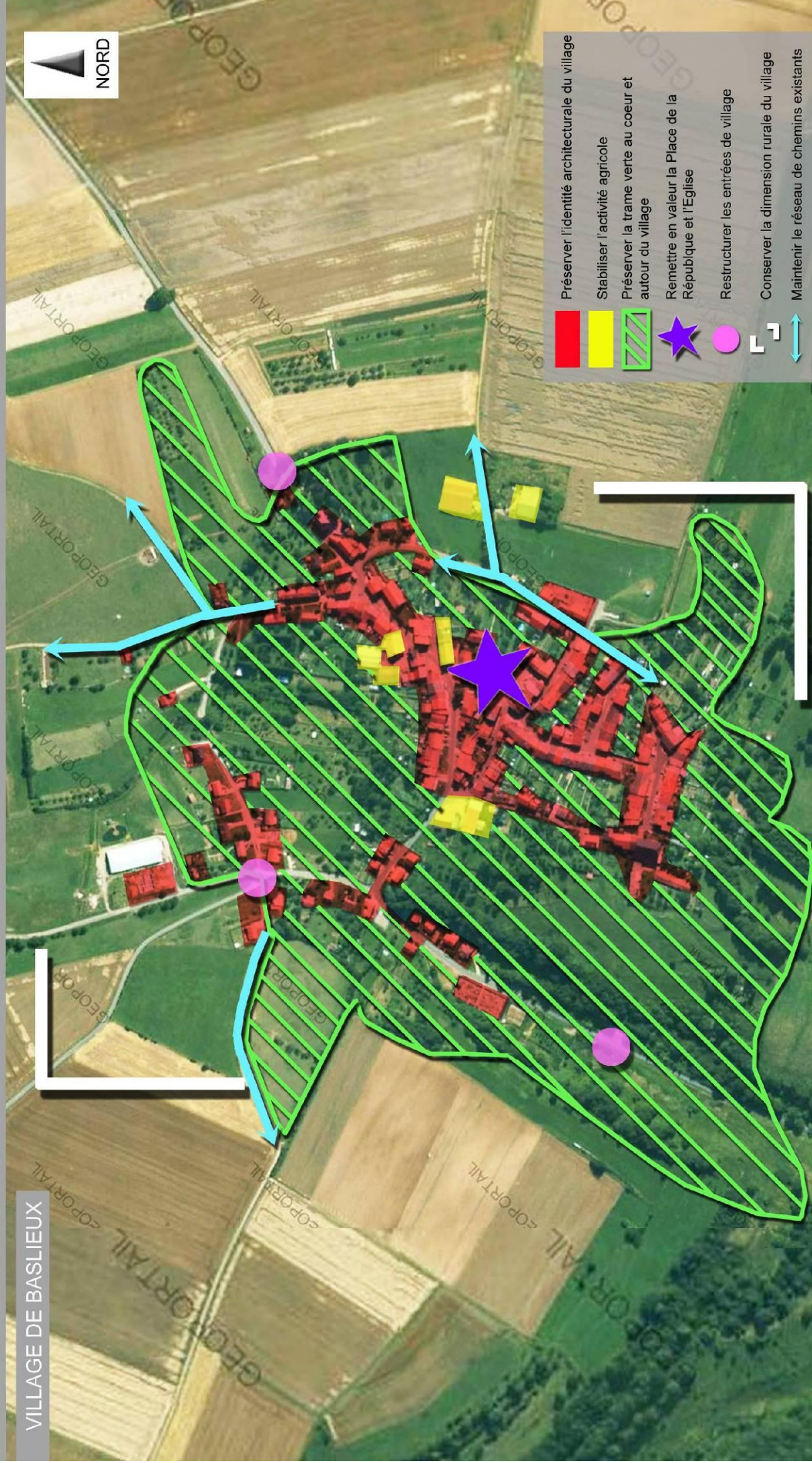
Espace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

BASLIEUX - Plan Local d'Urbanisme

PADD - Orientations Générales

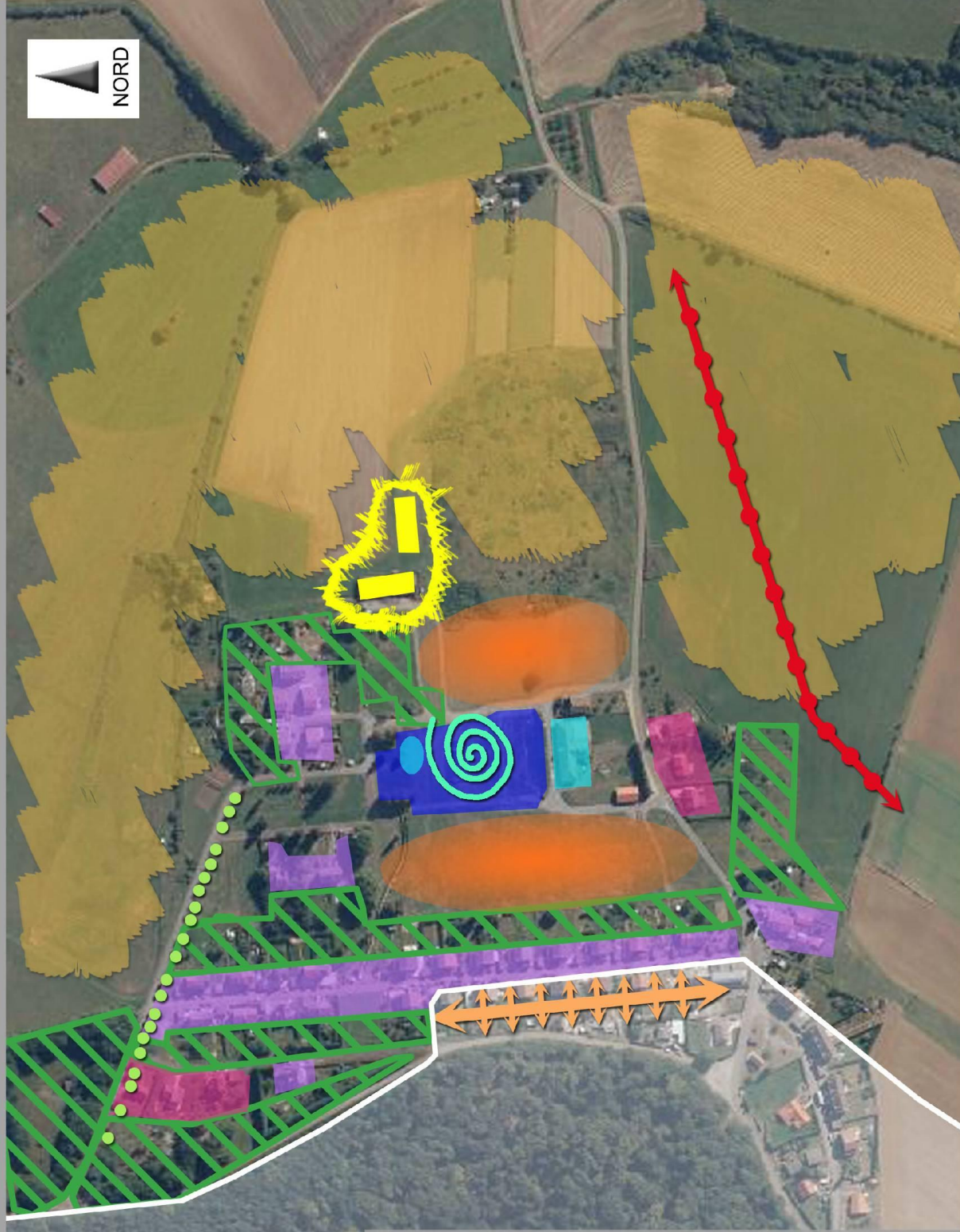
VILLAGE DE BASLIEUX



BASLIEUX - Plan Local d'Urbanisme

PADD - Orientations Générales

LES CITES



- Limite du territoire communal
- Respecter les caractéristiques architecturales des cités
- Intégrer les habitations récentes
- Assurer la cohérence bâtie avec Doncourt
- Restructurer la place des Marronniers
- Préserver la trame verte existante
- Maintenir les alignements d'arbres remarquables
- Renforcer la centralité existante
- Perenniser les équipements publics existants
- Prendre en compte le risque lié à la présence de gazoducs
- Prévoir le développement urbain à long terme sur l'ancien camp militaire
- Tenir compte du cadre paysager à dominante agricole
- Tenir compte de la présence d'une exploitation agricole

Fond: Géoportail